

OBJET : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2031 : APPROBATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 46

Absents : 9

- Dont représentés : 6

Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Par délibération du Conseil communautaire du 22 mai 2025, Mond'Arverne Communauté a arrêté son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), et après avoir recueilli les avis des communes membres et du Grand Clermont, la Communauté de communes a procédé, par délibération du 26 septembre 2025, au deuxième arrêt du PLH 2026-2031.

Le projet de PLH a ensuite été transmis au Préfet du Puy-de-Dôme pour avis et soumis au bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui s'est réuni le 16 décembre 2025.

Par courrier du 30 décembre 2025 le directeur départemental des territoires a transmis à Mond'Arverne Communauté l'avis favorable du CRHH assorti des recommandations suivantes :

- préciser, dans les objectifs de production de logements, la typologie de logements locatifs sociaux (PLAI, PLUS, PLS), de logements en accession sociale et de logements privés conventionnés ;

- fixer des objectifs quantitatifs de production de logements par la remise sur le marché de logements vacants ;
- compléter le diagnostic foncier en cartographiant les secteurs stratégiques identifiés dans chaque commune afin de les inscrire dans la future stratégie foncière du PLH.

Afin de prendre en compte ces remarques, le projet de PLH pour approbation a été modifié ainsi :

- la production de logements locatifs sociaux est précisée ainsi :
 - o dans les pôles de vie, a minima 40% de la production de logements locatifs sociaux devra se faire en PLAI (logement très social), et a minima 10% en PLS (logement intermédiaire) ;
 - o dans les pôles de proximité et les communes rurales, a minima un tiers de la production de logements locatifs sociaux devra se faire en PLAI ;
- il est fixé un objectif annuel de production de 15 logements conventionnés privés, et 15 logements en accession sociale à la propriété (PSLA ou bail réel solidaire) ;
- les objectifs de remise sur le marché de logements vacants, présents dans le document d'orientation, sont rappelés au plan d'actions dans la fiche action 8 – « engager une stratégie de lutte contre la vacance » ;
- il est rappelé, dans la fiche action 10 – « déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale », le travail engagé pendant l'étude PLH et le lien vers la cartographie en ligne (webSIG).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 tel que présenté ci-dessus.**
- **De mettre en œuvre les mesures de publicité prévues aux articles R 302- 11 et R 302-12 du CCH.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT

